

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUÉ FINAL

**Conseil des Ministres
8 octobre 2026**

Libreville

Libreville, le 8 octobre 2026

Sous la Très Haute Présidence de Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 8 octobre 2026, à 10 heures, dans la salle habituelle des délibérations du Palais de la Présidence de la République.

En ouverture des travaux, le Président de la République a entretenu le Conseil de la grave pénurie de carburant que la République Gabonaise vient de traverser. Le Chef de l'État a pris la pleine mesure des difficultés qu'elle a imposée aux populations comme aux opérateurs économiques.

Dès le mercredi 7 octobre 2026, le Président de la République a réuni l'ensemble des acteurs du secteur pour exiger la mise en œuvre de solutions immédiates. Des navires sont désormais à quai et les livraisons aux stations-service ont repris. Le retour à la normale interviendra progressivement. Le Chef de l'État a, en conséquence, instruit le Gouvernement d'assurer un suivi rigoureux et continu de la situation, jusqu'au rétablissement effectif et durable de l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire national.

Analysant les causes de cette crise, le Président de la République a relevé que les perturbations dans le détroit d'Ormuz affectent la disponibilité et le prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux, les fournisseurs privilégiant les destinations les plus rémunératrices. Toutefois, ces contraintes extérieures ne sauraient occulter les fragilités structurelles du dispositif national d'approvisionnement.

Rappelant que la sécurité énergétique constitue une exigence de souveraineté, le Chef de l'État a instruit le Gouvernement de lui présenter, lors d'un prochain Conseil des Ministres, un programme reposant sur trois axes : la modernisation de la Société Gabonaise de Raffinage (SOGARA) ; le renforcement des stocks de sécurité en produits pétroliers ; le lancement sans délai des études préalables à la construction d'une nouvelle raffinerie. Ce programme devra comporter un calendrier d'exécution et un plan de financement réalistes. Soulignant le caractère d'urgence de la construction d'une nouvelle raffinerie, le Président de la République a rappelé que l'État doit désormais anticiper les crises plutôt que de les subir.

Dans le même sens, le Président de la République a invité le Gouvernement à engager une réflexion profonde sur les mécanismes visant à alléger, voire de supprimer à terme, la charge que fait peser sur l'État le mécanisme de stabilisation des prix à la pompe. Cette charge mensuelle, comprise entre **sept milliards (7 000 000 000) et neuf milliards (9 000 000 000) de francs CFA** avant la guerre en Ukraine, a atteint **quinze mil-**

liards (15 000 000 000) de francs CFA au cours de cette crise. Elle s'est élevée pour atteindre la somme de **trente milliards (30 000 000 000) de francs CFA** en septembre 2026, sous l'effet de la crise au Moyen-Orient.

Ce mécanisme fait certes de la République Gabonaise le pays de la sous-région où les prix des produits blancs et du gaz butane sont les plus bas. Mais Il prive toutefois l'État de ressources qui pourraient renforcer ses capacités d'investissement dans la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté.

Enfin, le Chef de l'État a salué la patience et la discipline dont ont fait preuve les populations durant cette période. Il a en revanche dénoncé la revente illicite de carburant à des prix exorbitants, pratique qui doit cesser immédiatement : nul ne saurait tirer profit de la détresse des populations. Le Président de la République a instruit le Ministre du Pétrole et du Gaz ainsi que les membres du Gouvernement concernés de faire agir sans délai les services de contrôle et de répression compétents. Il a également exigé le strict respect des règles de sécurité, notamment l'interdiction de vendre ou de transporter du carburant dans des récipients non homologués.

PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les affaires suivantes :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA DIGITALISATION ET DE L'INNOVATION

- **Projet de loi portant ratification et modification de l'ordonnance n°0002/PR/2026 du 26 février 2026 fixant les règles applicables aux paiements digitaux en République Gabonaise.**

Le présent projet de loi, pris en application des dispositions de l'article 99 de la Constitution, a pour objet de ratifier l'ordonnance n°0002/PR/2026 du 26 février 2026 fixant les règles applicables aux paiements digitaux en République Gabonaise et d'en modifier certaines dispositions.

Conformément à la réglementation de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) relative aux systèmes, moyens et services de paiement, ce texte consolide le cadre juridique na-

tional des paiements digitaux. Il vise à favoriser l'inclusion financière et la compétitivité des entreprises, à encadrer la fourniture de solutions de paiement sur le territoire national et à promouvoir l'interopérabilité avec les systèmes régionaux et internationaux. Il vise enfin à organiser la migration progressive vers la dématérialisation des paiements publics et privés.

Au regard de l'essor des transactions électroniques et de l'évolution rapide des moyens de paiement, le texte prévoit en outre que l'État met en œuvre, en collaboration avec les établissements de paiement, des programmes de communication, de promotion et d'éducation financière. Ces programmes doivent encourager l'usage des paiements digitaux par les commerçants, les entreprises et les citoyens.

MINISTÈRE DE LA RÉFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- **Projet de décret portant attributions et organisation du Ministère de la Réforme et des Relations avec les Institutions.**

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution, fixe les attributions et l'organisation du Ministère de la Réforme et des Relations avec les Institutions.

Il vise à clarifier, actualiser et mettre en cohérence les attributions du département avec le nouveau cadre institutionnel issu de la Constitution de la Vème République.

L'ancien Ministère en charge de la Réforme des Institutions devient ainsi le Ministère de la Réforme et des Relations avec les Institutions. Il reçoit de nouvelles attributions : la promotion de la bonne gouvernance ; les procédures législatives et réglementaires ; la réforme de l'État ; les relations avec les Institutions constitutionnelles et républicaines.

Le texte définit les missions du Ministère, notamment la conception et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de réforme, de relations avec les Institutions et de promotion de la bonne gouvernance. Il précise l'organisation du département autour du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Général, de l'Inspection Générale des Services, des Directions Générales et des organismes sous tutelle.

- **Projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance;**

- **Projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale des Relations avec les Institutions ;**
- **Projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Réforme de l'État.**

Les présents projets de décret sont pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution et de la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'État. Ils portent création, attributions et organisation de trois (3) Directions Générales au sein du Ministère de la Réforme et des Relations avec les Institutions.

La Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance est rattachée au Ministère en raison de la complémentarité entre les activités de réforme et celles de promotion de la bonne gouvernance. Ce rattachement assure une meilleure cohérence institutionnelle et une mise en œuvre plus efficace de la politique du Gouvernement en matière de gouvernance.

La Direction Générale des Relations avec les Institutions regroupe, au sein d'une structure unique, l'ensemble des relations entre le Gouvernement, le Parlement et les autres Institutions constitutionnelles. Elle remplace la Direction Générale des Relations avec le Parlement et la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires. Cette fusion met fin aux déséquilibres constatés dans la répartition des compétences entre ces deux structures, ainsi qu'au sous-emploi de certains services pendant les intersessions parlementaires.

La Direction Générale de la Réforme de l'État est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de réforme de l'État. Elle dote l'Administration d'un dispositif capable de piloter et de coordonner les réformes institutionnelles, administratives, politiques et électorales, et d'en assurer la cohérence. Elle veille également à leur conformité à la Constitution et à leur appropriation par les parties prenantes.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

- **Projet de loi portant création, attributions et organisation du Fonds de Garantie Automobile.**

Le présent projet de loi, pris en application des dispositions de l'article 94 de la Constitution et de l'article 621 du Code des assurances des États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), porte création, attributions et organisation du Fonds de Garantie Automobile (FGA).

Le FGA indemnise les victimes d'accidents de la circulation lorsque le responsable est inconnu, non assuré ou insolvable. Il complète ainsi le dispositif d'assurance automobile obligatoire et renforce la protection des victimes et de leurs ayants droit.

Le FGA est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Il prend en charge les frais médicaux et indemnise les victimes de dommages corporels, dans la limite des barèmes réglementaires, lorsqu'aucune autre garantie ne peut être mobilisée.

Le Fonds comprend trois organes : un Conseil d'Administration, une Direction Générale et une Agence Comptable.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

- Projet de décret portant attributions et organisation du Ministère de la Santé.

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution, fixe les attributions et l'organisation du Ministère de la Santé.

Il vise à renforcer l'efficacité du système national de santé. Pour cela, il rationalise les structures et les procédures et clarifie les missions et les responsabilités de chaque service. Il cherche aussi à améliorer la qualité de l'offre de soins, à mieux coordonner les services, à optimiser la planification et à renforcer le suivi et l'évaluation des politiques publiques de santé.

Composé de trois (3) chapitres et de douze (12) articles, le texte organise le Ministère autour des structures suivantes :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- les Directions Générales ;
- les Directions Régionales de Santé ;
- les établissements et organismes sous tutelle.

Il dote ainsi le Ministère de la Santé d'un cadre organisationnel moderne, adapté aux défis sanitaires actuels et futurs.

Ce cadre s'inscrit dans les orientations du Plan d'Action Gouvernemental et du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FEMME

- **Projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Promotion de la Femme, de l'Équité et de l'Égalité des Sexes.**

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution et de la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'État, porte création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Promotion de la Femme, de l'Équité et de l'Égalité des Sexes (DGPFEES). Il procède à la refonte de la Direction Générale créée en 2002. Ses missions sont adaptées aux nouvelles orientations du Gouvernement et aux engagements internationaux de la République Gabonaise en matière de promotion et de protection des droits des femmes.

La DGPFEES est chargée de mettre en œuvre la politique publique de promotion de la femme, d'équité et d'égalité des sexes. Elle agit notamment dans quatre domaines : l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes ; la protection de leurs droits ; la lutte contre les violences faites aux femmes ; l'amélioration de leur accès aux financements et aux opportunités.

Elle développe en outre des partenariats avec les administrations, les collectivités locales, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Elle veille enfin à l'intégration systématique de l'approche genre dans les politiques, programmes et budgets publics.

Le texte renforce ainsi la coordination et la territorialisation des politiques en faveur des femmes, ainsi que le suivi des engagements internationaux souscrits par la République Gabonaise. Il abroge le décret n°000013/PR/MFPEPF du 17 janvier 2002 et toutes les dispositions antérieures contraires.

- **Projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale du Bien-Être.**

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution et de l'article 9 de la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'État, porte création, attributions et organisation de la Direction Générale du Bien-Être.

Il dote ce service central d'un cadre juridique adapté à ses missions. La Direction Générale du Bien-Être est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de bien-être social et d'évaluer les vulnérabilités des populations. Elle renforce également les dispositifs de protection des personnes vulnérables, notamment les conjoints survivants et les orphelins.

Le texte aligne l'organisation du secteur du bien-être social sur le nouveau cadre institutionnel et constitutionnel. Il renforce la coordination, la territorialisation et le suivi des politiques sociales et institue des Directions Provinciales sur l'ensemble du territoire national. Il abroge enfin les dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°1271/PR du 8 octobre 1998.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS

- **Projet de loi portant réglementation de la publicité en République Gabonaise.**

Le présent projet de loi, pris en application des dispositions de l'article 94 de la Constitution, porte réglementation de la publicité en République Gabonaise.

Il répond à quatre objectifs : encadrer les professions et activités publicitaires ; créer un cadre institutionnel favorable au développement du secteur ; renforcer la protection des consommateurs ; réprimer les infractions.

Le texte s'applique à l'ensemble des supports et formes de publicité : les médias traditionnels et numériques, l'affichage, les enseignes, le marketing, le parrainage et le mécénat. Il régit également l'activité des professionnels de la publicité. Ce dispositif repose sur un régime d'agrément des professionnels, d'autorisation préalable, de contrôle de conformité et de sanctions.

Le projet de loi protège les consommateurs, les mineurs, l'environnement et le droit à l'image des personnes. Il fixe en outre des règles particulières pour la publicité en ligne, la publicité des produits pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques, la publicité routière et la publicité gouvernementale.

Sa mise en œuvre reposera sur une coordination entre les administrations concernées et sur un suivi régulier des opérateurs du secteur.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

Le Conseil des Ministres a pris acte des résultats de l'enquête sur la santé en milieu scolaire. Cette enquête a été conduite à partir d'octobre 2024 par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Santé, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle a évalué les comportements et l'état de santé des élèves, ainsi que les politiques sanitaires des établissements scolaires.

Les résultats révèlent plusieurs situations préoccupantes. Au cours du mois précédant l'enquête, 21,2 % des élèves ont consommé de l'alcool. Par ailleurs, 29,5 % des élèves vivent une insécurité alimentaire à domicile, et 39,7 % des élèves âgés de 13 à 17 ans déclarent avoir déjà eu des rapports sexuels. Enfin, 47,8 % des élèves ont subi au moins une blessure grave au cours des douze (12) derniers mois.

La santé mentale constitue le principal signal d'alerte. 74,3 % des élèves déclarent un sentiment de solitude et 64,3 % des troubles du sommeil, tandis que 22,7 % ont sérieusement envisagé de se suicider. Les violences en milieu scolaire aggravent cette situation : 17,9 % des élèves déclarent avoir été victimes de violences ou de harcèlement à l'école, et 9,9 % de cyberharcèlement.

Sur le plan des infrastructures, moins d'un tiers des établissements disposent d'un mécanisme formalisé de prise en charge sanitaire. Les déficits demeurent importants en matière d'eau potable, d'assainissement, d'équipements sanitaires et de dispositifs d'hygiène des mains.

Au regard de ces résultats, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Instruction Civique a sollicité du Conseil, qui a marqué son accord, l'inscription du programme national d'assainissement scolaire « École ZEN

» dans la programmation budgétaire du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030, au titre des missions « Éducation » et « Cohésion sociale ». Il a également approuvé la mobilisation des partenaires techniques et financiers, ainsi que l'élaboration des textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Ces mesures visent à faire du programme « École ZEN » un levier transversal de valorisation du capital humain, de cohésion sociale et de sécurité, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

MINISTÈRE DE L'ACCÈS UNIVERSEL À L'EAU ET À L'ÉNERGIE

Le Conseil des Ministres a pris connaissance de deux communications du Ministre de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie relatives au renforcement de la capacité nationale de production d'électricité.

La première communication a porté sur les centrales thermiques à gaz. Neuf (9) turbines bicom bustibles, d'une capacité cumulée de deux cent cinquante-cinq (255) mégawatts (MW), ont été livrées. AKSA Enerji en a fourni sept (7) pour réhabiliter les centrales de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) d'Akournam et de Port-Gentil. Solar Energy Sustainable Services (SESS) en a fourni deux (2) : l'une pour renforcer la production à Port-Gentil, l'autre pour la centrale de Lambaréné.

Retardées de trois (3) mois par les perturbations dans le détroit d'Ormuz, les turbines d'Akournam et de Port-Gentil ont été posées sur site du 1er au 9 septembre 2026. Leur mise en service est attendue à la mi-novembre 2026. Dans l'intervalle, la continuité de la fourniture d'électricité est assurée par la Société de Patrimoine à Port-Gentil, et par la SEEG et les producteurs indépendants dans le Grand Libreville.

La seconde communication porte sur l'aménagement hydroélectrique de Kinguéle Aval, d'une puissance de trente-cinq (35) MW. Les travaux de gros œuvre de cet aménagement sont réalisés à 95 %. Après le raccordement au réseau, la mise en service des trois (3) turbines est prévue d'octobre à décembre 2026. Une fois achevé, le complexe de Kinguéle fournira plus de la moitié de l'énergie consommée dans le Grand Libreville. L'exploitation de l'ouvrage reste toutefois subordonnée à la délivrance de deux autorisations, dont les dossiers ont été transmis.

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

Le Conseil des Ministres a suivi avec une attention particulière la communication du Ministre du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre relative à l'état d'avancement des projets de construction de logements sur l'ensemble du territoire national.

À ce jour, huit mille cinq cent trente-deux (8 532) logements font l'objet d'un suivi par le Ministère. Parmi eux, deux mille deux cent quarante-neuf (2 249) sont en cours de construction, réalisés par plusieurs promoteurs immobiliers dans différentes localités du pays.

Par ailleurs, de nouveaux programmes immobiliers d'envergure sont en préparation dans les provinces de l'Ogooué-Maritime, de la Nyanga et de la Ngounié.

Ces programmes visent à renforcer l'offre de logements, en particulier pour les ménages et les jeunes actifs. Ils accompagneront également la transformation et le développement urbain des villes concernées.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION ET DE LA DIASPORA

Au titre de la diplomatie, de la coopération bilatérale et des affaires multilatérales, le Conseil des Ministres a marqué son accord aux demandes d'agrément concernant les personnalités diplomatiques ci-après :

- **Monsieur Sita Ram MEENA**, en qualité de Haut-Commissaire de la République de l'Inde près la République Gabonaise avec résidence à Libreville ;
- **Madame Emmanuelle PLISSART DE FOY**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Belgique près la République Gabonaise avec résidence à Brazzaville ;
- **Monsieur Abdoukader Abdoukader ABDOURAHMAN**, en qualité de Consul Honoraire de la République de Djibouti à Libreville.

MINISTÈRE DE LA RÉFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil des Ministres a approuvé la mise en place d'une Commission Nationale de Révision des Conventions auxquelles la République Gabonaise est liée dans le domaine économique.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique de restauration des institutions et de sécurisation de la souveraineté économique. Elle part d'un constat : la République Gabonaise ne tire pas de profit optimal de l'exploitation de ses ressources naturelles ni de certains contrats en vigueur.

La Commission sera chargée de l'inventaire, de l'audit et, le cas échéant, de la renégociation des conventions économiques conclues par l'État. Elle devra identifier les déséquilibres éventuels de ces engagements et proposer les mesures propres à renforcer leurs retombées pour l'économie nationale, dans le respect des engagements internationaux de la République Gabonaise et du principe de sécurité juridique. Le projet de [décret] instituant la Commission comprend sept (7) articles.

Les travaux de la Commission reposeront sur une approche interministérielle. Ils associeront notamment les ministères en charge de l'Économie, de la Planification, des Transports, du Pétrole et du Gaz, des Mines, de l'Eau et de l'Énergie, de la Pêche, de l'Industrie, des Eaux et Forêts, du Commerce et des Travaux Publics. Cette composition permettra une analyse secteur par secteur des conventions et leur révision dans l'intérêt économique et stratégique de la Nation.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Le Conseil des Ministres a pris bonne note de la communication du Ministre relative à la création prochaine d'une taxe environnementale sur le torchage du gaz en République Gabonaise.

Cette taxe s'appliquera au gaz naturel torché ou rejeté à l'occasion des activités d'exploration, de développement, de production et de traitement des hydrocarbures sur le territoire national.

Elle poursuit plusieurs objectifs. Elle vise d'abord à réduire l'impact environnemental et social du torchage et du rejet de gaz naturel, ainsi qu'à prévenir le gaspillage des ressources naturelles. Elle doit aussi favoriser la transition énergétique et encourager la récupération et la valorisation du gaz, source de retombées socio-économiques.

Conforme aux engagements internationaux de la République Gabonaise en matière de protection de l'environnement, cette mesure renforcera également les ressources publiques et contribuera au développement de la fiscalité verte.

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT, CHARGÉ DU CONFLIT HOMME-FAUNE

Le Conseil des Ministres a pris bonne note de deux communications présentées par le Ministre.

La première porte sur la Stratégie Nationale de Gestion de la Chasse et du Commerce de la Viande de Brousse (2026-2030). Inscrite dans le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD), cette stratégie vise à faire d'une activité encore largement informelle une filière économique moderne, légale et durable. Aujourd'hui, ce caractère informel limite les recettes de l'État, fragilise les revenus des acteurs et favorise des circuits illégitimes sans traçabilité. La nouvelle filière devra concilier création d'emplois, développement rural, souveraineté alimentaire et conservation de la biodiversité.

La seconde porte sur le bilan de la co-facilitation franco-gabonaise du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), exercée de juillet 2023 à avril 2026. Pour la première fois, un État du Bassin du Congo assurait cette co-facilitation. Elle a notamment abouti à l'adoption de l'Appel de Belém, qui vise à mobiliser au moins deux milliards cinq cents millions (2 500 000 000) de dollars des États-Unis d'ici 2030 en faveur des forêts du Bassin du Congo. Elle a aussi permis **l'adhésion de dix-sept (17) nouveaux membres au Partenariat.**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur trois mesures présentées par le Ministre de la Santé.

La première mesure porte sur l'ouverture, dès l'année académique 2026-2027, d'une filière de formation des aides-soignants dans les Écoles Provinciales de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (EPFASS). D'une durée de deux (2) ans, cette formation est ouverte aux titulaires du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) et conduit au Diplôme d'État d'Aide-Soignant. La première promotion accueillera soixante-quinze (75) apprenants recrutés par concours, à raison de vingt-cinq (25) par établissement, à Mouila, Makokou et Oyem. Ce recrutement reste soumis à la validation des Ministères en charge de la Fonction Publique et du Budget. La mesure renforce le personnel paramédical, améliore la qua-

lité de la prise en charge des patients et favorise l'insertion professionnelle des jeunes.

La deuxième mesure est le Plan d'urgence de redressement du Centre National de Santé Mentale (CNSM). Ce Centre est limité à quatre-vingt-sept (87) lits. Il est aujourd'hui saturé en raison de la hausse des troubles mentaux, notamment chez les personnes en situation d'errance à Libreville. Il souffre aussi de la vétusté de ses infrastructures et du manque de personnel, d'équipements et de médicaments.

Sur six (6) mois, le plan prévoit la réhabilitation du Centre, le renforcement de ses moyens humains et matériels et la sécurisation des patients et du personnel. À plus long terme, il prévoit la construction d'un hôpital psychiatrique à Port-Gentil et de centres provinciaux de santé mentale. Une commission interministérielle ad hoc en assurera la coordination. Le coût provisoire du plan est estimé à un milliard six cent cinq millions (1 605 000 000) de francs CFA.

La troisième mesure a porté sur le redéploiement des médecins spécialistes sur l'ensemble du territoire national. Les spécialistes sont aujourd'hui concentrés à Libreville et dans l'Estuaire, ce qui surcharge les structures de la capitale et multiplie les évacuations sanitaires. Chaque médecin spécialiste du secteur public effectuera désormais, selon une programmation du Ministère de la Santé, des missions obligatoires de quinze (15) jours à un (1) mois par an dans les structures de l'intérieur du pays. Les missions comprendront des consultations, des actes médicaux et chirurgicaux et le transfert de compétences aux équipes locales, avec l'appui de la télémédecine. Les structures d'accueil prendront en charge l'hébergement, la restauration et les déplacements des équipes. Cette réforme s'inscrit dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

MINISTÈRE DU COMMERCE, DES PME/PMI ET DE L'ENTREPRENEURRIAT DES JEUNES

Le Conseil des Ministres a pris bonne note de la communication relative au Guide de présentation d'un modèle économique de coopérative d'élevage de poulet de chair.

Ce guide prolonge la mesure d'interdiction des importations de poulet de chair. Il vise à renforcer la production avicole nationale et à mieux structurer les coopératives, aujourd'hui encore très dépendantes de l'État et des

partenaires au développement. Il leur offre un cadre méthodologique pour bâtir des modèles économiques viables. Ce cadre couvre la mutualisation des intrants, la maîtrise sanitaire, la commercialisation, la gouvernance et l'accès aux financements.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS

Le Conseil des Ministres a suivi avec intérêt la communication relative au désintéressement des épargnants de La Poste S.A., dans le cadre de la liquidation de cette société.

Le fichier initial compte soixante mille trois cent soixante et un (60 361) épargnants. Au titre de la première tranche, dix-neuf mille cinq cent quinze (19 515) dossiers ont été vérifiés, soit environ 32 %. Ces dossiers sont réglés de deux façons :

- par dix-huit mille neuf cent soixante-douze (18 972) bons de caisse émis par le Trésor Public, dont seize mille neuf cent soixante-cinq (16 965) déjà remis et deux mille sept (2 007) restant à retirer ;
- par virement bancaire pour cinq cent quarante-trois (543) dossiers, dont trois cent vingt-cinq (325) sont encore en attente du relevé d'identité bancaire de l'épargnant.

Pour achever la première tranche, les bénéficiaires seront informés individuellement. Les bons pourront être retirés jusqu'au 30 octobre 2026 ; ceux qui ne l'auront pas été seront ensuite retournés au Trésor Public. Un état intermédiaire sera arrêté au 10 octobre 2026, avant la clôture administrative et financière de l'opération.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Conseil des Ministres a examiné la communication du Ministre relative à la situation de la Société d'Agriculture et d'Élevage du Gabon (SAEG) et de la Société Agropastorale du Gabon (AGROPAG).

Faute de ratification, les ordonnances n°0014/PR/2026 et n°0015/PR/2026 du 26 février 2026, qui prévoyaient la dissolution de la SAEG au profit d'AGROPAG, sont devenues caduques. La SAEG demeure donc le support juridique de l'action de l'État dans le secteur, mais elle est aujourd'hui privée d'organe de direction.

Pour assurer la continuité des activités et protéger les actifs de l'État, **le Conseil a décidé de placer la SAEG sous Administration Provisoire**

pour une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) jours. Cette administration est confiée au Directeur Général de l'Agriculture, qui l'exercera en plus de ses fonctions et sans rémunération supplémentaire. Il aura pour missions de sécuriser le patrimoine de la société, puis de conduire son audit et sa revue stratégique.

Par ailleurs, au regard des arriérés de salaires accumulés à la SAEG et à AGROPAG, le Conseil a instruit le Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère, de procéder en urgence au règlement d'un premier tiers de ces arriérés, le solde devant être apuré selon un échéancier à convenir.

MISSIONS, CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION ET DE LA DIASPORA

Le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation à Libreville, en novembre 2026, de la 62ème Session Ministérielle du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale (UNSAC).

Ce mécanisme regroupe onze (11) États. Placé sous l'égide des Nations Unies, il constitue le principal cadre de concertation politique et sécuritaire en Afrique Centrale.

À l'occasion de cette session, la République Gabonaise accédera à la présidence tournante de l'UNSAC pour un mandat de six (6) mois, de novembre 2026 à mai 2027. Elle jouera ainsi un rôle accru dans l'orientation des initiatives régionales en matière de paix, de sécurité et de prévention des conflits.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la participation de la République Gabonaise aux Assemblées annuelles 2026 du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), qui se tiendront du 12 au 18 octobre 2026 à Bangkok (Thaïlande).

Cette mission permettra à la République Gabonaise de défendre ses priorités auprès des institutions financières internationales. Elle permettra aussi de mobiliser des financements publics, concessionnels et privés en

faveur des projets structurants du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CONSEIL NATIONAL CLIMAT

- **Secrétaire Permanent** : M. Stephen MOUBA OLOUNA.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE Secrétariat du Conseil des Ministres

- **Conseiller Spécial du Président de la République, Secrétaire Adjoint du Conseil des Ministres** : Mme Elza Ritchuelle BOUKAN-DOU épouse ONDO.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE, CHARGÉ DE LA LOGISTIQUE

ADMINISTRATIONS SOUS TUTELLE

CONSEIL GABONAIS DES CHARGEURS (CGC)

DIRECTION GENERALE

- **Directeur Général Adjoint** : Mme. Huguette BOGUI épouse NDIAYE.

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE (SNI)

DIRECTION GENERALE

- **Conseiller du Directeur Général** : M. Romaret AGOMA.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA DIGITALISATION ET DE L'INNOVATION

ADMINISTRATIONS SOUS TUTELLE

AGENCE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES ET DES FRÉQUENCES (ANINF)

- Conseillers du Directeur Général : M.Cedrique Armando TCHIS-SAMBOU.

INSTITUT NATIONAL DE LA POSTE, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (INPTIC)

- Directeur Général : M. Olivier MOULENGUE MOMBO.

MINISTERE DE LA REFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

AUTORITE DE REGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES (ARTF)

SECRETARIAT EXECUTIF

- **Secrétaire Exécutif** : M. Joseph Norton MESSAN, en remplacement du Dr. Adrien MOUKABI ;

AUTORITE DE REGULATION DU SECTEUR EAU ET ELECTRICITE (ARSEE)

SECRETARIAT EXECUTIF

- **Secrétaire Exécutif** : M. Jean Cruz LESSAGUI, en remplacement de M. Joseph Norton MEESAN ;

MINISTERE DU PETROLE ET GAZ

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE

SOCIETE GABONAISE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PETROLIERS (SGEPP)

DIRECTION GENERALE

- **Conseiller du Directeur Général** : M. Modeste LENDIRA-SAMA.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA TRANSFORMATION LOCALE

CABINET DU MINISTRE

- Chargé d'Études : M. MAMBOUNDOU MAMBOUNDOU.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ SECRETARIAT PERMANENT DIRECTION DE LA RÉGULATION DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

- Directeur : M. AWAYOGO Eugène Marcel
- Chef De Service Comptabilité Publique : M. MVE ELLAH Charles Stéphane

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SERVICE COURRIER

- Chef Du Service Courrier : M. KEKA MALONGO Alain Brice

SERVICES D'APPUI INSPECTION DES SERVICES INSPECTEURS VÉRIFICATEURS

Mmes :

- OYOUOMI Natacha ;
- BIDIMOU Pélagie épouse AWAYOGO ;
- ELENGA Jacqueline épouse ONA ONDO ;
- OBONO NNA NDONG Ursule épouse SOILIH ;
- DAMAS IZOURE Delphine Josette ;
- NTOUMA Saturnine épouse BOUROBOU ;
- MAVIKANA MANGANGUELA Ida Angéline ;
- BIKE ONDO Nicole ;
- AMIAR Yolande Alice ;
- MAYELE Christine épouse ACKEYI.

MM :

- BAKOLOSSO Tanguy Gaëtan ;
- SIRI Simplicite ;
- ZOULA NZE Modeste Symphorien ;
- AKOUANGOU Thierry Nazaire ;
- ZOBO Franck Albert ;
- MENZU ME NKIET Éric ;
- NKONA OKOUMA Hervé Georges ;
- AHENGONO MBINDAS Ross ;
- MBOUITYLA Karl Hans ;
- ENIE Louis Innocent Leilab ;
- KOUMBA GNOUNDOU Dieudonné ;
- MOTO NGUEMA Hervé ;
- MBUY-IBUTSI OBAME Richard.

INSPECTEURS VERIFICATEURS ADJOINTS

Mmes :

- GUITOUMBA Clémence épouse MBIKA BONGUILA ;
- OBIEME Jeaninne ;
- MENGUE Marie Claire épouse OSSINDJI ;
- MIDANGA Eliane Frida épouse MIDOUNGANI ;
- KOMBI Diane Mireille épouse EMBINGA OKINDA ;
- ANKAMBI Annick Icoutou ;
- MOUSSAVOU BOUSSOUGOU Léa épouse MAVIOGA ;
- MOUKALA Marie épouse DOUMASSESE ;
- BIYOGOU-BI-KOUMBE Flore ;
- MOUSSOUNDA EGOMBENGANI Patricia Jumaëlla épouse AIDARA.

MM :

- EKORO Serge ;
- NGABINA Félix ;
- DIVINGU-DI-NGOL Katsime ;
- ANDOUKA Christian ;
- ADZUI BENGONE Aymar Stéphane ;
- OBIANG Agapit ;
- BEBONA Jean Florent ;
- MOUGHOMBO Jean Jacques ;
- LEBOUSSI SOUMBA Guy Bertrand ;
- SIMBA Wilfrid ;
- LOUDY Ferdinand Larry ;

- MAVOUNGOU Nestor Bayonne ;
- TOMBANGOYE Constantin ;
- NKILI BENGONE Joseph.

CHARGES DE VERIFICATION

Mmes :

- BERRE Victoria Yolande Daphnée ;
- MEIYE Louise Olga Edwige épouse MBA N'NATH ;

MM :

- KOUMBA MOULAKOU Stephen Maloumbi.

CENTRE DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION DU TRESOR

- **Chef De Service Formation** : Mme MBANG NDONG Suzanne Eliante.

SERVICES CENTRAUX TRESORERIE CENTRALE DIRECTION DE LA DEPENSE

- **Chef De Service Dépenses Pouvoirs Publics Et Administration Générale Et De Souveraineté** : M. NGOUNGA Habib Gwladys.
- **Chef De Service Des Dépenses Administration Sociale Et Education** : M. DJOUMBI MBADINGA Gildas.

SERVICES DÉCONCENTRÉS TRÉSORERIE PROVINCIALE DE L'ESTUAIRE

- **Trésorier Provincial** : M. SALLA-EYANG Harold François.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme MOUTOU-PITTIE Ruth Chimène épouse MEBALE MINKO.
- **Chef De Service Informatique** : M. OKIKADI Modeste.

RECEVEUR PRINCIPAL DES IMPÔTS

- **Receveur Principal Des Impôts** : M. EBACKO OBOUNOU CHARLES.

RECETTE DES IMPÔTS DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

- **Receveur Des Impôts** : M. MBOUMINIANOU Gaël.

RECETTE DES IMPÔTS D'OWENDO

- **Receveur Des Impôts** : M. MANGOULOU-MANGOU Crépin Martial.

RECETTE-PERCEPTION DU CONTENTIEUX DE L'ETAT

- **Receveur-Percepteur** : Mme NTSOUBA NAMBO Chimène Stella épouse ISSOGUI.
- **Chef De Service Dépense** : Mme NGAUYILA Laure.

RECETTE-PERCEPTION D'OWENDO

- **Receveur-Percepteur** : Mme NGUEBA-BOUTOUNDOU Yssie-Ya-Bousse épouse MANDINA.

RECETTE-PERCEPTION D'OKALA

- **Receveur-Percepteur** : M. MBAGOU MBAGOU Leslie Yannick.

RECETTE MUNICIPALE DE LIBREVILLE

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme DIRAMBA Stacha Chancia épouse ELLA NGUEMA.
- **Chef De Service Recette** : M. KAKAYI NDIBANGOYE Léonce.
- **Chef De Service Dépense** : Mme EBALI AMANIE Anouche Susie Célie.

RECETTE MUNICIPALE D'OWENDO

- **Chef De Service Recette** : M. KOUKOUBA AKOUERE Alain Giresse.
- **Chef De Service Compte De Gestion** : M. MAVOUNGOU Hugues Patrick.

PERCEPTION DU CENTRE TRI-POSTAL

- **Percepteur** : Mme MOUSSOUNDA LEWANDJA Ruth Zitah épouse BIDONA.

PERCEPTION DE COCOBEACH

- **Percepteur** : M. SANDJA Aristide.

TRÉSORERIE PROVINCIALE DU HAUT-OGOOUE

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme DIKAMBI KASSA Léandre Cécilia épouse BOLO.
- **Chef De Service Comptabilité Et Règlements** : Mme AWANGUI-KAMEYOUSSA OKOU Lizzie-Graziella.

- **Chef De Service Caisses** : Mme OBANGA-AGNOSSI Rachelle.
- **Chef De Service Informatique** : M. KENDJOGO MBATCHY Sven Kevin Loulys.

RECETTE-PERCEPTION DE MOANDA

- **Receveur-Percepteur** : M. BIKOUYI MANGONO Moukenguissy.
- **Chef De Service Dépense** : Mme MOUNDA EKOSSA Epiphanie Carine épouse FOUNGUI.

PERCEPTION DE LECONI

- **Percepteur** : M. OWANI Mesmin.

PERCEPTION D'AKIENI

- **Percepteur** : M. DJAMBY MATAMBA Deryck Florey.

PERCEPTION D'OKONDJA

- **Percepteur** : M. AKOUANGHOU Alféri Wilfried.

TRÉSORERIE PROVINCIALE DU MOYEN-OGOOUE

- **Chef De Service Collectivités Locales** : Mme ISSAMBI ODOUKA Angélique Hortense.
- **Chef De Service Dépense** : M. LEYEME Sylvain.
- **Chef De Service Comptabilité Et Règlements** : M. ANTCHOU DAMAS Frédéric Guillaume.

TRÉSORERIE PROVINCIALE DE LA NGOUNIE

- **Chef De Service Dépense** : M. BIYOGUE Aurel Philippe ;
- **Chef De Service Informatique** : M. LENGOUNGA LEBONDO Nichy Guelord.

PERCEPTION DE MANDJI

- **Percepteur** : Mme ATSAME Irène Carole.

TRÉSORERIE PROVINCIALE DE L'OGOOUE-IVINDO

- **Trésorier Provincial** : M. MBADINGA Euloge.
- **Fondé De Pouvoirs** : M. ABOUROU OBINI Thierry Edgar.
- **Chef De Service Caisses** : M. LIGNONGO Rosny-Ferid.
- **Chef De Service Comptabilité Et Règlements** : M. REMONDOT Fortuné.

PERCEPTION DE MEKAMBO

- **Percepteur** : M. BIYOGHE BI-ONDO Steve Marley.

PERCEPTION D'OVAN

- **Percepteur** : Mme DOUBENENI Jeanne Tatiana épouse MVOUM SALLA.

TRÉSORERIE PROVINCIALE DE L'OGOOUE-LOLO

- **Trésorier Provincial** : M. AGEMINIA MBADOME Yves Pamphile.
- **Fondé De Pouvoirs** : M. NDZOUNDOU MAISSA Clotaire.
- **Chef De Service Recette** : M. LANGUI Francky Joseph.
- **Chef De Service Comptabilité Et règlements** : Mme KEBA DENGUE Kevine épouse SANDZA.
- **Chef De Service collectivités Locales** : Mme ISSOGUI NONDO Sylvie Germaine.

PERCEPTION DE LASTOURVILLE

- **Percepteur** : M. OVONO MBA NZUE Davy Sylvere.

PERCEPTION D'IBOUNDJI

- **Percepteur** : M. MOMBO Joe Brice.

PERCEPTION DE PANA

- **Percepteur** : M. LIBAMA Félix.

TRÉSORERIE PROVINCIALE DE L'OGOOUE-MARITIME

- **Trésorier Provincial** : M. LONGHO NGAFOUA Kévin Childéric.
- **Chef De Service Compte De Gestion** : Mme ATHELE Nadia Sophie.

RECETTE DES IMPÔTS DE PORT-GENTIL

- **Receveur Des Impôts** : M. NKOUME SIMA Éric.

PERCEPTION D'OMBOUE

- **Percepteur** : M. OLOUMOU Sosthène.

TRÉSORERIE PROVINCIALE DU WOLEU-NTEM

- **Fondé De Pouvoirs** : M. LILEMBA MOUFOUGHA Olivier.
- **Chef De Service Recette** : M. ONDO NDONG Guy Berland.
- **Chef De Service Caisses** : Mme BINGOUMA Jeannette.

RECETTE-PERCEPTION DE BITAM

- **Receveur-Percepteur** : M. ELLA ONDO Symphorien.

RECETTE DES IMPÔTS D'OYEM

- **Receveur Des Impôts** : M. MAKABOU Rachez.

PERCEPTION DE MEDOUNEU

- **Percepteur** : M. MANDEME Jean Christophe.

PERCEPTION DE MITZIC

- **Percepteur** : Mme MIFOUME Pamela épouse NDONG OYONO.

SERVICES À AUTONOMIE TECHNIQUE OU DE GESTION TRÉSORERIE SPÉCIALE DES FINANCEMENTS ET DES CONTREPARTIES

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme NZEMO NDONG Charlene Gina épouse MBOUMBOU.
- **Chef De Service Dépense** : Mme OSSIE Gertrude.

TRÉSORERIE DE LA DETTE PUBLIQUE

- **Trésorier** : M. NDJIYA KOUAMBA Anicet.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme M'BOLOT Estelle Sandra épouse NGUIABISSA.

AGENCE BANCAIRE DU TRESOR

- **Chef De Service Compte De Gestion** : Mme MANGA MAYISSA.

AGENCES COMPTABLES

AGENCE COMPTABLE DE L'AGENCE NATIONAL DE L'URBANISME, DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ET DU CADASTRE

- **Agent Comptable** : M. SABA OKOUYI Bob Wilfried.
- **Fondé De Pouvoirs** : BOUKANDOU Bertille.

AGENCE COMPTABLE DE L'AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

- **Agent Comptable** : M. OKI-LEDAGA Serge Desfins.

AGENCE COMPTABLE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA DOCUMENTATION ET DE L'IMMIGRATION

- **Chef De Service Compte De Gestion** : Mme MOUNGUEGUI BIBALOU Mireille.

AGENCE COMPTABLE DES GRANDES ECOLES

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme ANGOUMA Armelle épouse OPALI.

AGENCE COMPTABLE DE LA MARINE MARCHANDE

- **Chef De Service Recette** : Mme MANGA Létitia.
- **Chef de Service Compte De Gestion** : M. ELLA BENGONE Rudy Ulrichmanga.

AGENCE COMPTABLE DU CHU MERE-ENFANT JEANNE EBORI

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme M'VOUMBY Arlette Lydie Dominique épouse BETOLE ADA.

AGENCE COMPTABLE DU CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme SAMAGANA Florette.

AGENCE COMPTABLE DE FLY AIR GABON HOLDING

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme BENGALOGHO Hortense épouse NDZOUMBA.

AGENCE COMPTABLE DU FONDS GABONAIS D'INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES

- **AGENT COMPTABLE** : M. MOUELET Samuel Dorian.
- **Fondé De Pouvoirs** : M. MATEKY NDINGA Armel.
- **Chef De Service Compte De Gestion** : M. LENDOYE PITY Zeus.

AGENCE COMPTABLE DE GABON 24

- **Agent Comptable** : Mme MOUTEYI Clarisse.
- **Chef De Service Comptabilité Et règlements** : Mme MITENDI Ariane Sonia épouse MAKAMBA.

AGENCE COMPTABLE DE GABON TELEDIFFUSION

- **Fondé De Pouvoirs** : Mme LIPILI Eldryge Fratacia.
- **Chef De Service Dépense** : Mme KENGUE MANGUEDI Bertille.
- **Chef De Service Compte De Gestion** : Mme LASSEGUE EPOGO Romina Layda Andry.

AGENCE COMPTABLE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

- **Agent Comptable** : M. YOUMOU ANDIMI Claude Pamphil.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme SAFIOU Moussilimath épouse BOULOUNDOU.

AGENCE COMPTABLE DE LA ZONE ECONIMIQUE DE NKOK

- **Chef De Service Comptabilité Et règlements** : Mme YEKEDO GUISSONY Francisca Constance.

AGENCE COMPTABLE DE POLE NATIONAL DE PROMO-TION DE L'EMPLOI

- **Fondé De Pouvoirs** : M. TOULEKIMA ONKOULA Hans Templar.

AGENCE COMPTABLE DES PARCS NATIONAUX

- **Agent Comptable** : Mme BIVEGHE EHOUMBE Lisley.

AGENCE COMPTABLE DU CONSEIL GABONAIS DES CHARGEURS

- **Agent Comptable** : Mme EYENE AKOGHE Patricia épouse MPOUHO.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme MBINA Prudentienne épouse MAGANGA BOUNDA.
- **Chef De Service Comptabilité Et règlements** : M. OLOUO OKOUMBA Jean Marie.

AGENCE COMPTABLE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

- **Fonde De Pouvoirs** : Mme BIYOKELA Diane Zita épouse MFOUBOU.

AGENCE COMPTABLE DE LA SOCIETE AGROPASTORALE DU GABON

- **Agent Comptable** : M. ANGHA TONGO Fiacre Moise.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme MBOUI EDZO Géraldine épouse LEFLEM.
- **Chef De Service Comptabilité Et règlements** : Mme MBINAT Laure Edith.

AGENCE COMPTABLE DE LA SOCIETE EQUATORIALE DES MINES

- **Fondé De Pouvoirs** : M. ORIGUINOWE ADJE Viegnamey Yann Arnold Cédric.
- **Chef De Service Compte De Gestion** : M. BOUDINGA NZENGUE Idriss.
- **Chef De Service Dépense** : Mme JAMES AWONGO Isabelle.

AGENCE COMPTABLE DE L'UNIVERSITE OMAR BONGO

- **Agent Comptable** : M. MAPAGA MOUZZIEGOU Detheze Steeve.

AGENCE COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA SANTE

- **Agent Comptable** : M. MAGANGA MUCKEYTU Vianney Cédric.

AGENCE COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASUKU

- **Agent Comptable** : M. NGROUNDY Yves Barren.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme OBINDJA Irène épouse BAYARI.
- **Chef De Service Comptabilité Et règlements** : M. JOUMAS Joseph Merille.

AGENCE COMPTABLE DE L'AGENCE NATIONALE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS

- **Agent Comptable** : M. MAKAMBA Brice.

AGENCE COMPTABLE DU FONDS DE PEREQUATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

- **Fondé De Pouvoirs** : M. LETONANGOYE KOBE Baude Arnaud.

AGENCE COMPTABLE DE L'OFFICE DES PORTS ET RADES DU GABON

- **Agent Comptable** : M. MABACKO IKOBA Ghislain.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme ABIRI NGOUOMO Athagela épouse YIN-DA.

AGENCE COMPTABLE DE L'AGENCE GABONAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE VERTE

- **Agent Comptable** : M. MOUSSAVOU MIKALA Euloge Joël.
- **Fondé De Pouvoirs** : Mme MOUKODOUM Inès Marina épouse SOS-SOU.
- **Chef De Service Dépense** : M. NDIBANGOYE OSSOUNGOU Dhar-ryl Maibel.

SERVICES EXTÉRIEURS — PAIERIES PAIERIE DU GABON AU ROYAUME DU MAROC

- **Payeur** : M. BASSIBANDA WABI José Bados

PAIERIE DU GABON EN EGYPTE

- **Payeur** : M. NDONG MBA Christian

AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT (AJE)

- **Directeur du Contentieux fiscal et douanier** : Mme Olga BOUNGUENZA

ADMINISTRATION SOUS TUTELLE

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

- **Caissier Général** : Mme KAMBANGOYE Sonia Lucile

CAISSE DES PENSIONS ET DES PRESTATIONS FAMILIALES (CPPF)

DIRECTION GENERALE

- **Conseiller du Directeur Général** : M. Léandre MARA-ROGOMBE.

MINISTERE DES EAUX ET FORETS, DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT, CHARGE DU CONFLIT HOMME-FAUNE

CABINET DU MINISTRE

- **Directeur de Cabinet** : M. Narcisse OKOMO.
- **Conseillers Techniques** :
MM.

- Marcel Joachim MEDZEGU ;
- Didier ATOME BIBANG ;
- Michel DJONDO.

SECRETARIAT GENERAL

- **Secrétaire Général** : Mme Hervie PONGUI.
- **Secrétaire Général Adjoint** : M. Jacques KAMFUNGA, en remplacement de Mme Nina Calista SAMAKE

INSPECTIONS GENERALES DES SERVICES (IGS)

- **Inspecteur Général des Services** : M. Daniel IDIATA MAMBOUNDA ;
- **Inspecteur Général Adjoint des Services** : Mme. Aimée MEKUI ;

DIRECTION GENERALE DES FORETS

- **Directeur Général** : M. Hugues MOUIDY.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES FORETS

- **Directeur** : M. Jean Claude MATSIBA.

DIRECTION GENERALE DES INDUSTRIES DU COMMERCE DU BOIS ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

- **Directeur Général** : M. Jean Christophe IGABOUGUI.

DIRECTION DE LA VALORISATION DES REBUTS INDUSTRIELS DU BOIS ET DE LA PROMOTION DES BIOENERGIES

- **Directeur** : M. Emile DITSOUGOU.

DIRECTION GENERALE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES

- **Directeur Général** : M. Lucien MASUKU, confirmé.

DIRECTION GENERALE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

- **Directeur Général** : M. Jean Fortuné NTOUNA KAMBANGOYE.

DIRECTIONS PROVINCIALES, CANTONNEMENTS ET BRIGADES

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ESTUAIRE

- **Directeur Provincial** : Mme. Carole Bernice BOUPANA BOLA.
- **Chef Cantonnement de Kango** : M. Anatole MOUBOGHA en remplacement de M. Christophe Harris RAPONDA.
- **Chef Cantonnement de Cocobeach** : M. Henri Paul MOUYEBESSI, confirmé.
- **Chef de Brigade de Contrôle des Produits Forestiers de Ntoun** : M. Efferol MACHOPO en remplacement de M. Marc Alain ENGANGOYE MBUNGU.
- **Chef de Brigade de Contrôle de Nkok, Chef de bureau forêts** : M. Tessy Axel SOUGOU MOUSSAVOU en remplacement de M. Efferol MACHOPO.
- **Chef de Brigade de Contrôle de Nkok, Chef de bureau Industrie** : Mme. Inès KOMBA en remplacement de M. Tessy Axel SOUGOU MOUSSAVOU.
- **Chef de Brigade de la M'voun** : M. Eric Sylver YAMBIMBI BELANGOYE, confirmé.
- **Chef de Brigade d'Ekouk** : M. Ruffin EBOUMOUTO, confirmé.
- **Chef de Brigade de Ndouaniang** : M. Junior PEME en remplacement de M. Justin BOBEBE OTSAGA.
- **Chef de Brigade de Komo Océan** : Mme. Florentine AVOMO OBIANG en remplacement de M. Agaton Sylvain BOULONDO MAKITA.
- **Chef de Brigade Sud Komo** : Mme. Audrey LEYISSIKA YOUGALEMI, confirmée.

DIRECTION PROVINCIALE DU HAUT-OGOOUE

- **Directeur Provincial** : M. Roger François AZIZET en remplacement de M. Léonard BOUNGUEMBE.
- **Chef Cantonnement de Moanda** : M. Arnaud Martial MBOUTSOU MATOKA en remplacement de M. Joachim AKONO NDONG.
- **Chef Cantonnement d'Okondja** : M. Didier MBADINGA, confirmé.
- **Chef Cantonnement de Boumango** : M. Cedric DOUKAGA DOUKAGA en remplacement de M. Yves NDOUMOU.
- **Chef Cantonnement de Léconi** : M. Fabrice Anicet ONANANT-SOUORI en remplacement de Mme Patricia Josiane AKOTA DOWE.
- **Chef Cantonnement de Bakoumba** : M. Yannick FAUSTHER AWORET en remplacement de M. Cédric DOUCKAGA DOUCKAGA.

DIRECTION PROVINCIALE DU MOYEN-OGOOUE

- **Directeur Provincial** : M. Louis OGOULA en remplacement de M. Victor MAMFOUMBI.
- **Chef Cantonnement de Ndjolé** : M. Rick Larry MOUDOUMA en remplacement de Mme Frédérique Françoise MEZENZ-ME-NDONG.
- **Chef Brigade des Lacs du Sud** : M. Justin BOBEBE OTSAGA en remplacement de M. Junior PEME.

DIRECTION PROVINCIALE DE LA NGOUNIE

- **Directeur Provincial** : M. Lionel NGUEMA ENDAMNE en remplacement de M. Louis Sosthène NDONG OBIANG.
- **Chef Cantonnement de Fougamou** : M. Prince Marc NSOLE BITEGHE en remplacement de M. Landry NGUIMBI.
- **Chef Cantonnement de Mandji** : M. Christophe Harris RAPONDA en remplacement de M. Yannick FAUSTHER AWORET.
- **Chef Cantonnement de Nzenzelé** : M. Ibrahim SAMBA en remplacement de M. Calixte Aurel BOBO TSAMBA.

- **Chef Cantonnement de Lébamba** : M. Armel OKOTA AKOYET en remplacement de M. Nogaret MVE ELLA.
- **Chef Cantonnement de Malinga** : M. Ulrich Thibaut BACHOYI NDJOUMBI en remplacement de M. Armel OKOTA AKOYET.
- **Chef Cantonnement de Ndendé** : M. Anicet BEZANGOYE NDOKOUE en remplacement de M. Alban NDO'O MBA MINTSA.

DIRECTION PROVINCIALE DE LA NYANGA

- **Directeur Provincial** : M. Térance EDOU en remplacement de M. Didier ATOME BIBANG.
- **Chef Cantonnement de Mayumba** : M. Mathias MALOUMBI, confirmé.
- **Chef Cantonnement de Moabi** : M. Guy Noé NDOGOU en remplacement de M. Fabrice Anicet ONANANTSOUORI.
- **Chef Cantonnement de Mabanda** : M. Jacques Régis Anselme KASSELE, confirmé.
- **Chef Cantonnement de Moulengui-Binza** : M. Etienne Junior MENGARA, confirmé.

DIRECTION PROVINCIALE DE L'OGOOUE-IVINDO

- **Directeur Provincial** : M. Jean Christophe MOUDOUMA IGABOUGUI.
- **Chef Cantonnement de Booué** : M. Omer MBINA MBINA en remplacement de M. Serge Morel MANEMBE.
- **Chef Cantonnement de Mekambo** : M. Gislain MAKITA INDZANDO, confirmé.
- **Chef Cantonnement d'Ovan** : M. Hans ENGOURE en remplacement de M. Raymond PENDI.

DIRECTION PROVINCIALE DE L'OGOOUE-LOLO

- **Directeur Provincial** : Mme. Ingrid ONTOULA, confirmée.
- **Chef Cantonnement de Lastourville** : M. Gildas Claude YABA en remplacement de M. Ronny Axel LITONA BOUBAYA.
- **Chef Cantonnement d'Iboundji** : M. Bertrand NZARIKOKE, confirmé.
- **Chef Cantonnement de Pana** : M. Casimir MOUKAGNI en remplacement de M. Arnaud Martial MBOUTSOU MATOKA.
- **Chef de Brigade Port Sec de Lastourville** : M. Fred Merlin NGAKAMA MABAKA en remplacement de M. Viannet MIHINDOU.

DIRECTION PROVINCIALE DE L'OGOOUE-MARITIME

- **Directeur Provincial** : M. Judicaël Aymard NZIENGUI en remplacement de M. Victor Shirley MAMFOUMBI.
- **Chef Cantonnement d'Omboué** : M. Honoré NKOUELI MABIKA, confirmé.
- **Chef de Brigade Port Sec de Port-Gentil** : M. Jean Jacques MOU-NANGA, confirmé..
- **Chef Cantonnement de Gamba** : M. Josélite Malot ONDO, confirmé.
- **Chef Cantonnement d'Iguéla** : M. Joachim AKONO NDONG en remplacement de M. Casimir MOUKAGNI.

DIRECTION PROVINCIALE DE WOLEU-NTEM

- **Directeur Provincial** : M. Chantry Idriss OBISSA en remplacement de M. Thierry NDONG NSO.
- **Chef Cantonnement de Mitzic** : M. Viannet MIHINDOU en remplacement de M. Gildas Claude YABA.
- **Chef Cantonnement de Bitam** : M. Agaton Sylvain BOULONDO MAKITA en remplacement de M. Ange Bertrand FAMA OYONO.

- **Chef Cantonnement de Medouneu** : M. Georges GUIBINGA, confirmé.
- **Chef Cantonnement de Bolossoville** : M. Patrick Arnaud EVOUNA ANGO BILIE, confirmé.
- **Chef Cantonnement de Minvoul** : M. Saint Yves NDONG ONDO en remplacement de Mme Anasthasie BILO'O B'ONDO épouse EYA.
- **Chef Brigade de Lalara / Viate** : M. Ange Bertrand FAMA OYONO en remplacement de M. Etienne MOULENZI BAGAFU.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

- Directeur Général : M. Juducael ANVANE OBAME ;
- Directeur Général Adjoint : M. Serge MIBANI ;
- Directeur de la Protection de la Nature : M. Kendrick PAMBO BOUASSA.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FEMME

- **Directeur Général de la Prévoyance Sociale** : M. Roland NZIGOU.